

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI  
COWANSVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 16 juin 2025, tenue dans la salle de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale.

Sont présents :

Madame Sylvie Beauregard la mairesse  
Monsieur le conseiller Simon Angers District 1  
Monsieur le conseiller Alain Daigle District 2  
Madame la conseillère Marie-France Beaudry District 3  
Monsieur le conseiller Stéphane Lussier District 4  
Madame la conseillère Amélie Fournier District 6

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beauregard.

Absent (s) : Monsieur le conseiller Yvon Pepin District 5

Sont également présents :

M. Claude Lalonde, ing., directeur général, Mme Julie Lamarche, OMA, greffière, Mme Josée Tassé, CPA, OMA, trésorière et Mme Josiane Martel-Ouellet, urbaniste.

Madame la mairesse précise qu'en l'absence de débat sur un point inscrit à l'ordre du jour ou si personne ne demande le vote sur celui-ci, la proposition afférente est adoptée à l'unanimité.

**301-06-2025**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé de Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

Que la séance soit déclarée ouverte à 19h31.

Adoptée à l'unanimité

**302-06-2025**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis le point en affaires nouvelles demeurant ouvert :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 4.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2025
5. **AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**
  - 5.1 Dépôt des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

- 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 6.1 Direction générale**
- 6.2 Finances et trésorerie**
  - 6.2.1 Dépôt des états financiers 2024 de la Ville de Cowansville
  - 6.2.2 Mandat à la Fédération Québécoise des Municipalités pour un contrat de fourniture de forfaits cellulaires pour les employés de la Ville de Cowansville
  - 6.2.3 Annulation de soldes résiduaux – règlement 1897
  - 6.2.4 Mandat au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) – Imprimantes et multifonctions (2022-8065-50)
- 6.3 Greffe et affaires juridiques**
  - 6.3.1 Adoption de la rémunération du personnel électoral - Élection municipale du 2 novembre 2025
  - 6.3.2 Amendement de la résolution numéro 267-05-2025 intitulée « Embauche d'un(e) Surveillant-sauveteur - Service des loisirs et de la culture »
- 7. RÉGLEMENTATION**
  - 7.1 Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1908-06-2025 modifiant le règlement numéro 1908 (RM 330) concernant la circulation et le stationnement, tel qu'amendé
- 8. AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT**
  - 8.1 Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 6 mai 2025
  - 8.2 Demande d'approbation de PIIA 2025-030 / 215 rue Principale
  - 8.3 Demande d'approbation de PIIA 2025-021 / 51 rue James
  - 8.4 Demande d'approbation de PIIA 2025-041 / 794 rue Principale
  - 8.5 Modification aux demandes d'approbation de PIIA 2024-047 et 2024-048 / 152 et 156 rue Albert-Millaire
  - 8.6 Acquisition de deux terrains dans le secteur des rues de Frênes et des Chênes (entre les rues Beaumont et des Érables) et autorisation de signature - lots 3 799 302 et 3 799 303
- 9. INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS**
  - 9.1 Adjudication d'un contrat pour l'acquisition d'un camion de collecte à chargement frontal (appel d'offres no 07-INF-P-25)
- 10. LOISIRS ET CULTURE**
  - 10.1 Octroi d'une contribution financière au montant de 15 368 \$ à deux projets de médiation culturelle pour l'année 2025
  - 10.2 Production et dépôt d'une demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'appel de projets en culture pour la santé mentale des jeunes de 12 à 18 ans
- 11. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES**
- 12. RESSOURCES HUMAINES**
  - 12.1 Dépôt de la liste du mouvement de personnel
  - 12.2 Dépôt de lettres d'entente
  - 12.3 Mises à pied d'employés temporaires
  - 12.4 Octroi de poste col bleu - Opérateur - Service des infrastructures et des immobilisations
  - 12.5 Embauche d'un(e) Surveillant-sauveteur - Service des loisirs et de la culture
- 13. AFFAIRES NOUVELLES**
- 14. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée à l'unanimité.

## **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Une première période de questions est tenue tel que requis par la loi. Des citoyens questionnent les membres du conseil.**

## APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

303-06-2025

### Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2025

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2025, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2025.

Adoptée à l'unanimité

## AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

### Dépôt des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

Conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la mairesse Sylvie Beauregard, présente son rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la Ville de Cowansville.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### Direction générale

### Finances et trésorerie

304-06-2025

### Dépôt des états financiers 2024 de la Ville de Cowansville

Considérant que les membres du conseil municipal ont reçu copie du rapport financier consolidé de la Ville pour l'année 2024, tel que vérifié, le tout conformément à la Loi;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'accuser réception du rapport de l'auditeur de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, SENCRL daté du 16 juin 2025 et du rapport financier consolidé de la Ville de Cowansville pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité

305-06-2025

### Mandat à la Fédération Québécoise des Municipalités pour un contrat de fourniture de forfaits cellulaires pour les employés de la Ville de Cowansville

Considérant que la Ville de Cowansville présente une demande d'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités de joindre son regroupement d'achats et le contrat octroyé pour un achat regroupé de fourniture de forfaits cellulaires;

Considérant que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des

municipalités (ci-après « FQM ») une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Ville;

Considérant que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les fournitures de forfaits cellulaires dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document préparé par la FQM;

Considérant la recommandation du responsable de l'approvisionnement et de la directrice du Service des finances et de la trésorerie

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'adhérer au contrat de fournitures de forfaits cellulaires de la FQM pour assurer l'approvisionnement de la Ville pour toute la durée du contrat.

De s'engager à respecter les termes de ce contrat comme si la Ville avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

De s'engager à respecter les termes de ce contrat jusqu'en juin 2028.

De procéder à l'achat de ces produits inscrits au contrat, auprès de Solutia Inc et selon les termes établis au contrat de fourniture de forfaits cellulaires.

De puiser les deniers requis au budget d'opération relié aux divers postes de télécommunication de chacun des services selon les quantités réelles utilisées, et ce pour chacune des années du contrat.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Fédération Québécoises des Municipalités.

Adoptée à l'unanimité

**306-06-2025**

**Annulation de soldes résiduels – règlement 1897**

Considérant que la Ville de Cowansville a entièrement réalisé l'objet du règlement numéro 1897 à un coût moindre que celui prévu initialement;

Considérant que le coût réel des travaux s'élève à 8 304 408 \$;

Considérant que le financement permanent de cette somme a été effectué;

Considérant qu'il existe un solde de 195 592 \$ non contracté approuvé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire à l'époque, qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt 1897 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

De réduire le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement 1891 de 8 500 000 \$ à 8 304 408 \$;

De transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité

307-06-2025

**Mandat au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) – Imprimantes et multifonctions (2022-8065-50)**

Considérant que la Ville de Cowansville souhaite adhérer a un mandat en cours du Centre d'acquisitions gouvernementales (ci-après « CAG ») pour un achat regroupé visant les imprimantes et multifonctions (mandat 2022-8065-50) ;

Considérant que l'article 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) :

- Permet à une organisation municipale en vertu de l'article 29.9.1 de déléguer cette exécution au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAQ) ou à infrastructures technologiques Québec ou à un ministère si ce dernier n'est pas tenu de recouvrir aux services des instituts énumérés;
- Permet également à une organisation municipale de déléguer cette exécution à un organisme à but non lucratif dont l'activité principale consiste à gérer l'approvisionnement regroupé en biens ou services pour le compte d'établissements publics ou au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris, de centres de services scolaires, de commissions scolaires, d'établissements d'enseignement;

Considérant que l'article 573.3.2 de la *Loi sur les cités et villes* permet à toute municipalité de se procurer tout bien meuble ou tout service auprès du Centre d'acquisitions gouvernementales ou, selon le cas, auprès du ministre de la Cybersécurité et du Numérique ou par leur entremise;

Considérant que la Ville de Cowansville désire adhérer à ce dossier d'achats regroupés visant les imprimantes et multifonctions dans une fiche technique d'inscription spécifique, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités.

Considérant la recommandation du responsable de l'approvisionnement et de la directrice du Service des finances et de la trésorerie;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

De confirmer l'adhésion de la Ville au regroupement du CAG - Imprimantes et multifonctions (2022-8065-50) pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 29 novembre 2025, ou à une date ultérieure si le contrat est prolongé.

De s'engager à fournir au CAG les besoins en imprimantes et multifonctions dont la Ville aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requise et en retournant au CAG les documents à la date fixée et de désigner le responsable de l'approvisionnement afin de signer, pour et au nom de la Ville, ladite fiche technique d'inscription ainsi que tout document utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

De transmettre une copie de la présente résolution au Centre d'acquisitions gouvernementales.

Adoptée à l'unanimité

**Grefe et affaires juridiques**

308-06-2025

**Adoption de la rémunération du personnel électoral - Élection municipale du 2 novembre 2025**

Considérant l'élection municipale partielle qui se tiendra le 2 novembre 2025;

Considérant que l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) autorise le conseil d'une municipalité à établir un tarif de rémunération ou d'allocation autre que celui fixé par la Ministre pour les membres du personnel électoral;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'établir la rémunération des membres du personnel électoral comme suit:

1. **Présidente d'élection**  
Un montant forfaitaire de 8 000 \$
2. **Secrétaire d'élection**  
75% de la rémunération de la présidente d'élection
3. **Adjoint à la présidente d'élection**  
50% de la rémunération de la présidente d'élection
4. **Membres de la Commission de révision de la liste électorale**
  - Président 25 \$ / heure
  - Réviseur, secrétaire et agents 24 \$ / heure
  - \* Sauf si l'agent réviseur est un huissier – tarif réel
  - Préposé à l'accueil 21,50 \$ / heure
5. **Responsable de salle**  
35 \$ / heure
6. **Préposé au maintien de l'ordre et à l'information (PRIMO)**  
24 \$ / heure
7. **Scrutateur chef (responsable des scrutateurs et secrétaires de la salle)**  
26 \$ / heure
8. **Scrutateur**  
24 \$ / heure
9. **Secrétaire du bureau de vote**  
22 \$ / heure
10. **Table de vérification – identité des électeurs et petit bureau de vote**  
Président et tout membre de la table 19 \$ / heure
11. **Remplaçants**  
Lorsque non utilisé, 60 \$ par jour (en disponibilité)  
Lorsqu' utilisé, le taux prévu pour le poste
12. **Formation**  
Toute personne autre que la Présidente, le Secrétaire d'élection et l'adjoint à la présidente d'élection, qui assiste à une formation en vue d'accomplir l'une ou l'autre des fonctions décrites précédemment a droit à une rémunération égale à celle prévue ci-avant pour chaque heure de formation.
13. **Cumul**  
Une personne peut occuper plus d'un poste et sera rémunérée en fonction des heures travaillées; si elle occupe deux postes en même temps, c'est le taux horaire le plus élevé qui lui sera payé.
14. **Rémunération payable à la Trésorière (financement des partis)**  
La trésorière de la ville à laquelle s'appliquent les sections 2 à 9 du chapitre 13 du titre 1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) a le droit de recevoir, pour les fonctions qu'elle exerce à l'égard des rapports de dépenses

électorales et des rapports financiers qu'elle reçoit, la rémunération suivante :

- pour chaque rapport de dépenses électorales d'un candidat indépendant autorisé : 130 \$
- pour le rapport des dépenses électorales d'un parti autorisé, par candidat du parti lors de l'élection : 50 \$
- pour chaque rapport financier d'un candidat indépendant autorisé : 65 \$
- pour chaque rapport financier d'un parti autorisé : 240 \$
- par candidat, pour l'ensemble des autres fonctions : 40 \$

La rémunération du trésorier ne peut excéder 12 103 \$, tel que prévu à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*

D'établir le montant payable aux membres du personnel électoral pour le kilométrage effectué avec une voiture personnelle au même que celui prévu pour les employés de la ville, lorsque requis par la présidente d'élection.

D'autoriser que tout employé syndiqué de la Ville de Cowansville requis par la présidente d'élection à des tâches autres que celles désignées durant ses heures normales de travail a droit à une rémunération équivalente à celle qu'il toucherait suivant la convention collective qui lui est applicable.

D'autoriser que tout employé cadre requis par la présidente d'élection à des tâches autres que celles désignées durant ses heures normales de travail a droit de recevoir une rémunération équivalente à celle qu'il toucherait suivant la politique régissant les conditions de travail des employés cadres en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

**309-06-2025**

**Amendement de la résolution numéro 267-05-2025 intitulée « Embauche d'un(e) Surveillant-sauveteur - Service des loisirs et de la culture »**

Considérant que lors de la séance qui s'est tenue le 20 mai 2025, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 267-05-2025 intitulée « Embauche d'un(e) Surveillant-sauveteur - Service des loisirs et de la culture »;

Considérant que la date d'embauche prévue était le 24 juin 2025, mais que cette date a dû être devancée;

Considérant que pour la saine administration de la Ville, il y a lieu d'amender ladite résolution afin d'entériner l'embauche de Maylia Dalpé en date du 5 juin 2025;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'amender la résolution numéro 267-05-2025 intitulée « Embauche d'un(e) Surveillant-sauveteur - Service des loisirs et de la culture » afin de remplacer la date d'embauche prévue le 24 juin 2025 indiquée au dispositif de la résolution par le 5 juin 2025.

Adoptée à l'unanimité

**RÉGLEMENTATION**

310-06-2025

**Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1908-06-2025 modifiant le règlement numéro 1908 (RM 330) concernant la circulation et le stationnement, tel qu'amendé**

Madame la conseillère Marie-France Beaudry, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera adopté le *Règlement numéro 1908-06-2025 modifiant le règlement numéro 1908 (RM 330) concernant la circulation et le stationnement, tel qu'amendé*.

Ce règlement a pour objet de modifier les annexes afin de mettre à jour l'inventaire de la signalisation routière, concernant notamment les arrêts obligatoires, le stationnement et les limites de vitesse.

Madame la conseillère Marie-France Beaudry dépose le projet de *Règlement numéro 1908-06-2025 modifiant le règlement numéro 1908 (RM 330) concernant la circulation et le stationnement, tel qu'amendé*.

**AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT**

311-06-2025

**Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 6 mai 2025**

Considérant la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 mai 2025;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 6 mai 2025.

Adoptée à l'unanimité

312-06-2025

**Demande d'approbation de PIIA 2025-030 / 215 rue Principale**

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 3 juin 2025;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2025-030 / 215 rue Principale » datés du 3 juin 2025, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2025-030 relative à la propriété sise au 215 rue Principale, lot 4 211 106 du cadastre du Québec, de manière à permettre la réfection de la galerie avant avec toiture ainsi que les fenêtres situées de part et d'autre de l'entrée principale, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

**313-06-2025****Demande d'approbation de PIIA 2025-021 / 51 rue James**

Considérant l'avis du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 3 juin 2025;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demandes de PIIA 2025-021 et 2025-022 / 51 et 55 rue James » datés du 3 juin 2025, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la version révisée des plans du 3 juin prévoit l'aménagement de cours anglaises, lesquelles peuvent avoir une incidence sur le calcul de la hauteur du bâtiment, il est précisé que cette option n'est pas obligatoire dans le cadre de la présente demande;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2025-021 relative à la future propriété sise au 51 rue James, lot 6 548 079 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 16 logements, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

**314-06-2025****Demande d'approbation de PIIA 2025-041 / 794 rue Principale**

Considérant l'avis favorable à l'unanimité, sous condition, du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 3 juin 2025;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2025-041 / 794 rue Principale » datés du 3 juin 2025, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2025-041 relative à la propriété sise au 794 rue Principale, lot 3 355 715 du cadastre du Québec, de manière à de permettre l'agrandissement et réfection de la résidence, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes, à la condition que le revêtement mural de type imitation bardeaux de cèdre, installé sur la façade principale, soit relocalisé et limité à la section supérieure, au-dessus du linteau des fenêtres de l'étage; et que la planche décorative initialement prévue plus haut soit également repositionnée au niveau haut de ces mêmes fenêtres.

Adoptée à l'unanimité

315-06-2025

**Modification aux demandes d'approbation de PIIA 2024-047 et 2024-048 / 152 et 156 rue Albert-Millaire**

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard des présentes demandes en date du 3 juin 2025;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demandes de Suivi PIIA 2024-047 et 2024-048 / 152 et 156 rue Albert-Millaire » datés du 3 juin 2025, révisés le 4 juin 2025, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'approuver les demandes de PIIA 2024-047 et 2024-048 relatives aux futures propriétés sises au 152 rue Albert-Millaire, lot 6 585 586 du cadastre du Québec, et au 156 rue Albert-Millaire, lot 6 585 585 du cadastre du Québec, de manière à permettre une modification touchant les matériaux et les couleurs des revêtements extérieurs, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

316-06-2025

**Acquisition de deux terrains dans le secteur des rues de Frênes et des Chênes (entre les rues Beaumont et des Érables) et autorisation de signature - lots 3 799 302 et 3 799 303**

Considérant que la propriétaire des lots 3 799 302 et 3 799 303 propose de vendre à la Ville ces deux immeubles;

Considérant que la Ville accepte d'acquérir les lots 3 799 302 et 3 799 303, d'une superficie totale de 1393,6 mètres carrés, pour un montant de 7 776\$, soit le montant de l'évaluation municipale;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'acquérir deux terrains dans le secteur des rues des Frênes et des Chênes (entre les rues Beaumont et des Érables), soit les lots 3 799 302 et 3 799 303, pour un montant de 7 776 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la ville, l'acte de vente à intervenir, ainsi que tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

Que les frais de notaire soient assumés par la Ville.

D'autoriser une affectation du fonds général aux activités d'investissements afin d'acquitter toutes sommes requises aux fins de la présente résolution pour une somme totale estimée à 10 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

## INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS

317-06-2025

### Adjudication d'un contrat pour l'acquisition d'un camion de collecte a chargement frontal (appel d'offres no 07-INF-P-25)

Considérant que la Ville de Cowansville a procédé à un appel d'offres public pour Acquisition d'un camion de collecte a chargement frontal (appel d'offres no 07-INF-P-25), tel que prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19);

Considérant qu'un seul soumissionnaire a déposé une soumission aux date et heure prévues à l'appel d'offres, à savoir :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix total (taxes incluses)</u>
Camions Excellent Peterbilt inc	<b>672 603,75\$</b>

Considérant qu'après analyse, la soumission s'est avérée conforme aux exigences spécifiées aux documents d'appel d'offres;

Considérant qu'une garantie prolongée était prévue au devis et que cette dernière à elle seule a un coût de 73 500 \$;

Considérant que l'article 1.13.03 de la section « Régie » des documents d'appel d'offres permet à la Ville de retirer certains items au moment de l'adjudication du contrat, et ce, sans encourir quelque responsabilité que ce soit envers quiconque;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de retirer la garantie prolongée du contrat;

Considérant que le prix total du véhicule en excluant la garantie prolongée est de 511 500 \$, plus les taxes applicables;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'adjuger le contrat pour l'acquisition d'un camion de collecte a chargement frontal (appel d'offres no 07-INF-P-25) au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Camions Excellence Peterbilt inc, en retirant la garantie prolongée, pour un montant total de 588 097,13 \$, taxes incluses, le tout, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres.

De puiser les deniers requis aux fins de la présente dépense à même le règlement d'emprunt 1924 et de fixer le terme de remboursement de cet emprunt à 10 ans.

Adoptée à l'unanimité

## LOISIRS ET CULTURE

318-06-2025

### Octroi d'une contribution financière au montant de 15 368 \$ à deux projets de médiation culturelle pour l'année 2025

Considérant que la Ville de Cowansville a conclu une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications dont 50 % du montant octroyé est financé par celle-ci;

Considérant que le Service des loisirs et de la culture a reçu plusieurs projets lors de l'appel de projets de médiation culturelle;

Considérant que les projets sélectionnés répondent aux objectifs du cadre de référence de médiation culturelle de la Ville de Cowansville ainsi qu'aux exigences de l'appel de projets;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière au montant de 15 368 \$ à deux projets de médiation culturelle pour l'année 2025, selon la distribution suivante :

- 1- Jessica Ruel : 2 962 \$ - projet Atelier de dessin collaboratif;
- 2- École secondaire Massey-Vanier : 12 406 \$ - projet Unio Cultura.

D'effectuer un versement de 75 % du montant total de la contribution financière à chacun des organismes ou artistes dès l'adoption de la résolution et que le solde de 25 % soit versé suite à l'acceptation de la reddition de compte produite par l'organisme ou l'artiste et remis à la directrice du Service des loisirs et de la culture.

De puiser les derniers requis aux fins de cette dépense au fonds d'administration générale à même le budget de fonctionnement (poste budgétaire 02-770-03-447).

De reporter le montant résiduel disponible (9 632 \$) à l'appel de projet de médiation culturelle 2026.

Adoptée à l'unanimité

**319-06-2025**

**Production et dépôt d'une demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'appel de projets en culture pour la santé mentale des jeunes de 12 à 18 ans**

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications a annoncé la tenue de l'appel de projets en culture pour la santé mentale des jeunes de 12 à 18 ans qui se déroule du 12 mai au 20 juin 2025;

Considérant que la Ville tient à cœur la santé mentale de ses citoyens de 12 à 18 ans;

Considérant que le Service des loisirs et de la culture souhaite offrir des activités culturelles aux citoyens des 12 à 18 ans;

Considérant que le Service des loisirs et de la culture souhaite déposer une demande de soutien financier;

Considérant qu'une subvention couvrant 75 % des dépenses admissibles est disponible via le ministère de la Culture et des Communications du Québec;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'autoriser la production et le dépôt au ministère de la Culture et des Communications du Québec d'une demande d'aide financière pour le projet « Ha ha moi! » dans le cadre de l'appel de projets en culture pour la santé mentale des jeunes de 12 à 18 ans.

De s'engager à contribuer financièrement pour un montant de 5 000 \$ au projet « Ha ha moi! » advenant l'obtention de la subvention.

D'autoriser Anouchka Guillemette-Pincince, Directrice du Service des loisirs et de la culture, à signer au nom de la Ville de Cowansville tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre de cet appel à projets.

De réserver les fonds requis aux fins de la présente subvention au poste budgétaire 02-770-00-447 du budget 2026 advenant l'obtention de la subvention.

Adoptée à l'unanimité

## **SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES**

### **RESSOURCES HUMAINES**

**320-06-2025**

#### **Dépôt de la liste du mouvement de personnel**

Considérant le *Règlement numéro 1919 en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires* actuellement en vigueur et plus spécifiquement la section 4 portant sur la délégation du pouvoir d'embauche et nomination d'un employé salarié;

Considérant les mouvements de personnel autorisés par le directeur général et/ou la directrice des ressources humaines pour le mois de mai 2025;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'accepter et de ratifier la liste du mouvement de personnel déposée par la directrice des ressources humaines pour le mois de mai 2025.

Adoptée à l'unanimité

**321-06-2025**

#### **Dépôt de lettres d'entente**

Considérant le *Règlement numéro 1919 en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires* actuellement en vigueur et plus spécifiquement les articles 4.4 et 4.5 portant sur la délégation du pouvoir de signer des lettres d'entente relatives aux conventions collectives;

Considérant la lettre d'entente *Modification article 18 - Semaine de travail* signée le 30 avril 2025 par la direction relativement à la convention collective du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD) afin d'encadrer le rappel au travail;

Considérant la lettre d'entente *Modification article 18 - Semaine de travail - 18.01 k)* signée le 30 avril 2025 par la direction relativement à la convention collective du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD) afin de préciser l'ajustement d'horaires pour raisons familiales;

Considérant la lettre d'entente *Modification de l'horaire de garde* signée le 1<sup>er</sup> mai 2025 par la direction relativement à l'entente de travail de l'Association des pompiers de Cowansville afin de retirer une prime et de prévoir des remboursements;

Considérant la lettre d'entente *2025-01 Rétroactivité salariale - Martine Proteau* signée le 8 mai 2025 par la direction relativement à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA) afin d'actualiser la description de fonction de la salariée;

Considérant la lettre d'entente *2025-02 Ajout de poste au service des loisirs et de la culture* signée le 8 mai 2025 par la direction relativement à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA)

afin d'ajouter le poste d'agent de développement – Culture, tourisme et patrimoine;

Considérant la lettre d'entente *Création d'un groupe de pompiers à temps partiel réguliers* signée le 31 mai 2025 par la direction relativement à l'entente de travail de l'Association des pompiers de Cowansville afin d'ajouter à la convention les pompiers à temps partiel réguliers;

Considérant la lettre d'entente *2025-01 Réduction des heures de travail de François Lessard et poste d'animateur Médialab (projet pilote)* signée le 6 juin 2025 par la direction relativement à la convention collective du Syndicat des employés de la bibliothèque Gabrielle-Giroux-Bertrand (FISA) afin de réduire le temps de travail d'un employé et ajouter un poste d'animateur Médialab en projet pilote;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'accepter le dépôt et d'entériner les lettres d'entente énumérées au préambule et déposées par la directrice des ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité

### 322-06-2025

#### **Mises à pied d'employés temporaires**

Considérant que certaines embauches ont été effectuées afin de combler des postes de façon temporaire;

Considérant que les besoins de la Ville ont changé et que le maintien en poste de certains employés temporaires n'est plus justifié;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

De mettre à pied les employés temporaires énumérés à la liste datée du 6 juin 2025 déposée au soutien des présentes par la directrice des ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité

### 323-06-2025

#### **Octroi de poste col bleu - Opérateur - Service des infrastructures et des immobilisations**

Considérant qu'il y a eu affichage interne pour un poste d'opérateur durant la période du 27 mai au 2 juin 2025;

Considérant qu'une (1) candidature interne a été déposée;

Considérant que la candidature de M. Benjamin Snyder a été déposée et que celle-ci rencontre toutes les exigences du poste;

Considérant que tel que prévu à la convention collective du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD) en vigueur, le candidat est assujéti à une période de probation depuis sa date d'embauche comme temporaire le 27 août 2024 et est rémunéré selon la grille des salaires de ladite convention;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

De procéder à la nomination de M. Benjamin Snyder à titre d'« Opérateur » à compter du 22 juin 2025, poste syndiqué col bleu, poste salarié permanent, conformément à la convention collective du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD).

La semaine normale de travail est de 40 heures, du lundi au vendredi inclusivement réparties entre 7h00 et 16h00 ou selon les besoins du service.

D'accorder à M. Benjamin Snyder le salaire rattaché à l'échelon 1, de la classe « Opérateur », à la réussite d'une période de probation de 1 an, d'une évaluation médicale optimale le tout suivant les conditions prévues à la convention collective du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD) en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

**324-06-2025**

**Embauche d'un(e) Surveillant-sauveteur - Service des loisirs et de la culture**

Considérant l'analyse des besoins grandissants au Service des loisirs et de la culture;

Considérant que l'embauche est nécessaire pour combler l'horaire du secteur aquatique;

Considérant que Florence Plamondon rencontre toutes les exigences du poste;

Considérant que tel que prévu à la convention collective du Syndicat des employé(e)s de piscine et plans d'eau de la ville de Cowansville (CSN) en vigueur, la candidate retenue est assujettie à une période d'essai et est rémunérée selon la grille des salaires de ladite convention;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'entériner l'embauche de Florence Plamondon à titre de « Surveillant-sauveteur » en date du 29 mai 2025, poste syndiqué permanent, conditionnel à la réussite d'une période d'essai de 240 heures et suivant les conditions prévues à la convention collective du Syndicat des employé(e)s de piscines et plans d'eau de la Ville de Cowansville (CSN) en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

**AFFAIRES NOUVELLES**

**DÉPOT DE DOCUMENTS**

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Une deuxième période de questions est tenue. Des citoyens questionnent les membres du conseil.**

325-06-2025

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé de Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

Que la séance soit levée à 20h08.

Adoptée à l'unanimité

---

Sylvie Beauregard, mairesse

---

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.